Page : 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 11.07.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 11.07.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: SHERATANDEM 90
- · Code du produit:

301210 301215

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation:

Deux-composants silicone par addition pour la technique dentaire

- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SHERA Werkstoff-Technologie GmbH & Co. KG Espohlstraße 53 D-49448 Lemförde GERMANY sdb@shera.de + 49 (0) 54 43 – 99 33 – 0

- . . (-)
- · Service chargé des renseignements: Service de sécurité de produit.
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+49 5443 9933-0 Ce numéro est desservi pendant les heures de bureau. Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8h à 17h, le vendredi de 8h à 15h.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008: Néant.
- Pictogrammes de danger: Néant.
 Mention d'avertissement: Néant.
 Mentions de danger: Néant.
 Conseils de prudence: Néant.
- Indications complémentaires:

Quartz / Cristobalite : Les fibres incorporées dans le polymère ne présentent vraisemblablement aucun danger pour la santé dans la mesure où elles sont traitées dans des conditions normales d'utilisation. Bien que le produit soit classé selon les critères de l'UE, aucun marquage n'est nécessaire selon l'Article 23 et l'Annexe 1 (Section 1.3.4.1) de la directive n°1272/2008.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB:
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- Description:

Polydiméthylsiloxanes avec du matériel de remplissage inorganique.

Composant A, gris: catalyseur

Composant B, coloré: base, contient du polyméthylhydrogénosiloxane

(suite page 2)

Page : 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 11.07.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 11.07.2023

Nom du produit: SHERATANDEM 90

(suite de la page 1)

· Composants dangereux:

Composant B, couleur:

CAS: 14464-46-1	cristobalite	25-<100%
EINECS: 238-455-4	STOT RE 1, H372	
CAS: 556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	≥0,0025-<0,025%
EINECS: 209-136-7	Flam. Liq. 3, H226; Repr. 2, H361f; Aquatic Chronic 1,	
Numéro index: 014-018-00-1	H410 (M=10)	
Reg.nr.: 01-2119529238-36	PBT; vPvB	

Ingrédients 2ème composant produit :

Composant A, gris:

CAS: 14464-46-1	cristobalite	STOT RE 1, H372
EINECS: 238-455-4		,

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation: Le produit ne peut pas être respiré dans les circonstances normal.
- · Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction: CO_□, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau.

Agent d'extinction alcalin à poudres inertes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable.

Composant B: ce produit peut générer de l'hydrogène. Les vapeurs d'hydrogène peuvent former un mélange explosible avec l'air.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.

(suite page 3)

Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 11.07.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 11.07.2023

Nom du produit: SHERATANDEM 90

(suite de la page 2)

Composant B: n'utiliser aucun produit basique.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker les boites dans un endroit frais et sec équipé dune bonne ventilation.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Classe de stockage: Aucune information disponible.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Quartz/Cristobalite : Les fibres incorporées dans le polymère ne présentent vraisemblablement aucun danger pour la santé dans la mesure où elles sont traitées dans des conditions normales d'utilisation.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants:

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Caoutchouc naturel (Latex)
- · Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.

(suite page 4)

Page: 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression: 11.07.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 11.07.2023

Nom du produit: SHERATANDEM 90

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Couleur: Différent, selon la coloration

· Odeur: Inodore

· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé. · Point d'éclair: Non déterminé. Non applicable.

Non applicable.

· Viscosité:

Hq ·

· Viscosité cinématique Non applicable. · Dynamique: Non applicable.

Solubilité

· l'eau: Insoluble.

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. Pression de vapeur: Non applicable.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: 1,8 g/cm3

· Caractéristiques des particules

Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Pâteuse

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles Néant. · Gaz inflammables Néant. · Aérosols Néant. · Gaz comburants Néant. · Gaz sous pression Néant. · Liquides inflammables Néant. · Matières solides inflammables Néant. · Substances et mélanges autoréactifs Néant. · Liquides pyrophoriques Néant. · Matières solides pyrophoriques Néant. Matières et mélanges auto-échauffants Néant.

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau Néant. · Liquides comburants Néant. · Matières solides comburantes Néant. Peroxydes organiques Néant.

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux Néant.

(suite page 5)

Page : 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 11.07.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 11.07.2023

Nom du produit: SHERATANDEM 90

(suite de la page 4)

· Explosibles désensibilisés

Néant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Aucune donnée disponible.
- · 10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Composant A: inconnu.

Composant B: le produit peut générer de l'hydrogène.

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

Alcalis (bases).

Sels métalliques et complexes métalliques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Composant B: Réaction aux alcalis, aux amines, aux acides forts et sels métalliques. La réaction se présente sous la forme d'une formation d'hydrogène. Danger d'explosion.

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Monoxyde de carbone (CO).

Dioxyde de carbone (CO□).

Hydrogène (H).

Gaz / vapeurs toxiques.

Acide silicique amorphe.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë: Aucune donnée disponible.
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

FR

Page : 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 11.07.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 11.07.2023

Nom du produit: SHERATANDEM 90

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
- · Code déchet:

Le code d'élimination de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code d'élimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.

· Catalogue européen des déchets:

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ON ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant.
· · · ·	TOUR
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, IATA	
Classe	Néant.
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, IATA	Néant.
14.5 Dangers pour l'environnement	
Marine Pollutant:	Non.
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.

(suite page 7)

Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 11.07.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 11.07.2023

Nom du produit: SHERATANDEM 90

(suite de la page 6)

"Règlement type" de l'ONU:

Néant.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 70
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

· Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · Service établissant la fiche technique: Service de sécurité de produit.
- Date de la version précédente: 02.12.2020
- Numéro de la version précédente: 2
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 11.07.2023 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 11.07.2023

Nom du produit: SHERATANDEM 90

(suite de la page 7)

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR